



# Centres de Vacances

## DEMANDE D'INSCRIPTION

du mercredi 14 mars à 9h15  
jusqu'au jeudi 29 mars 2018 inclus

A retourner au Service des Activités Sociales et Culturelles dûment remplie et signée accompagnée des justificatifs (voir page 36), la date d'arrivée au SASC étant seule prise en considération.

**Joindre impérativement la photocopie de la fiche de paie et éventuellement les impôts 2017 (sur revenus 2016).**

### ⇒ Identification du demandeur :

M. \_\_\_\_\_ Code personnel

Demeurant : N° \_\_\_\_\_ Classification

Rue \_\_\_\_\_ Impôt 2017   
(sur revenus 2016)

Code Postal \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_ Tél. domicile \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél. usine \_\_\_\_\_

Si le conjoint est également salarié Peugeot Mulhouse : Code personnel

Nom - Prénom \_\_\_\_\_ Classification

### ⇒ Demande proprement dite :

Enfants			Destination		
Nom- Prénom	Sexe	Date et lieu de naissance	Lieu	Du	Au
			1er choix		
			ou à défaut		
Nationalité					
			1er choix		
			ou à défaut		
Nationalité					
			1er choix		
			ou à défaut		
Nationalité					
			1er choix		
			ou à défaut		
Nationalité					

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des Centres de vacances (pages 6 et 7).

#### Rappel cumuls

Les familles bénéficiant déjà d'une location CE+ ou d'une aide CE+ pour les CLSH durant les vacances d'été 2018 ne peuvent prétendre à la participation du CE au titre des centres de vacances (inscription au tarif groupe possible).

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :